

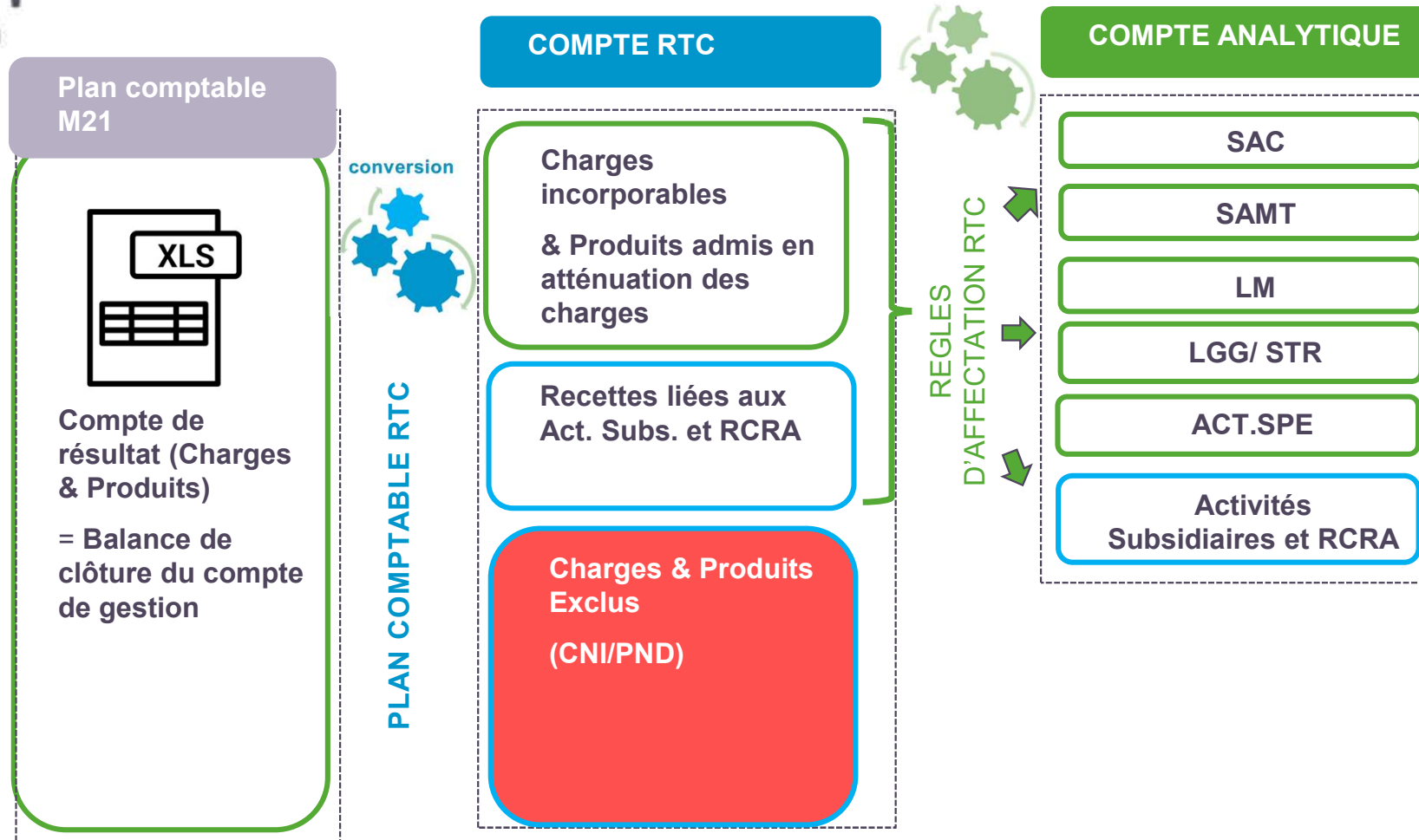
Principes d'affectation des charges dans le RTC

Quelques rappels méthodologiques



L'affectation des charges et des produits

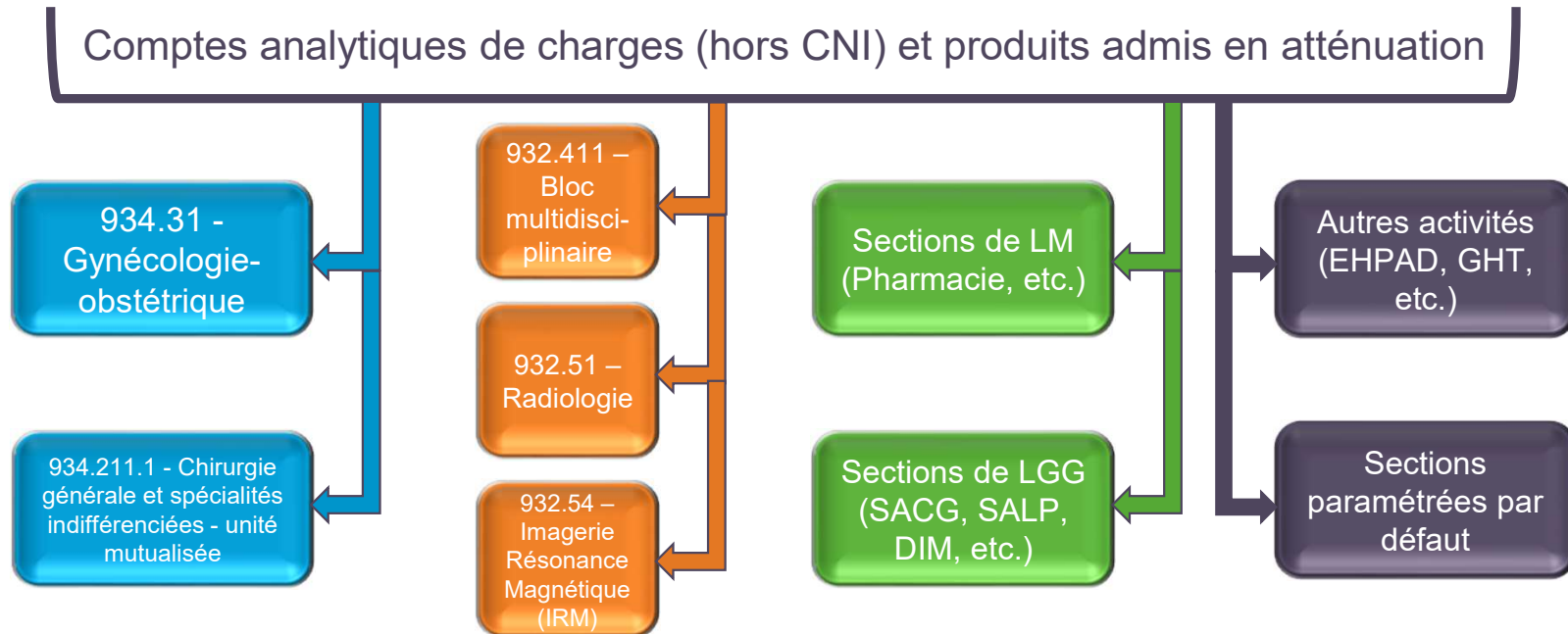
Schéma explicatif



L'affectation des charges et des produits

Passage du plan comptable à l'affectation des charges

- Toutes les charges incorporables et tous les produits déductibles doivent être affectés aux sections d'analyses :
 - Quelle est la consommation de ressources de chaque section ?



L'affectation des charges et des produits

Autorisation d'affectation des charges

- En fonction du compte et de la nature de la SA, un montant est autorisé à l'imputation ou interdit.
- Règles générales d'imputation :

Charges de personnel	Charges à caractère médical	Charges à caractère hôtelier et général	Produits en atténuation des charges et RRR
Imputation aux SA consommatrices des parts de charges de tous les personnels ayant concouru à leur activité	Imputation exhaustive des charges aux SA liées aux activités principales de soins Prioritairement sur les SAC, SAMT, MIG	Imputation sur les sections de Logistique et Gestion Générale et de Structure	Imputation sur la même SA que la charge qu'ils viennent atténuer

Retraitements analytiques

Application des règles du RTC

- **L'imputation des charges et produits aux sections d'analyse n'est pas libre.**
- Les règles d'imputations sont régies par l'ATIH avec pour objectif de :
 - Distinguer les charges dédiées au soin des charges liées à la logistique, et ainsi favoriser la connaissance d'un coût médical ;
 - D'homogénéiser les pratiques pour la réalisation du RTC à des fins de benchmark.
- ➔ Les règles d'affectation sont propres pour chaque compte analytique.

Retraitements analytiques

Règles d'affectation

Les règles d'affectation sont visibles dans l'onglet « 6-Retraitements » du TIC ou dans l'onglet « 3-SA » du classeur ARCAH.

Elles figurent également dans un document EXCEL mis à disposition sur la page RTC du site de l'ATIH

→ Cf fichier « règles d'affectation » disponible sur le **site de l'ATIH** :
<https://www.atih.sante.fr/campagne-rtc-2022>

Extrait du document EXCEL :

Compte	Libelle_cpte	Type_SA	Code_SA	Libelle_SA	Modalite	Evolution par rapport à RTC 2019
6023+60323	Consommations d'alimentation	LGG	9313	Restauration	Auto	
6023+60323	Consommations d'alimentation	LGG	9314	Blanchisserie	Fermé	
6023+60323	Consommations d'alimentation	LGG	931111	SACG (hors service mortuaire et morgue) - Direction générale	Fermé	
6023+60323	Consommations d'alimentation	LGG	931112	SACG (hors service mortuaire et morgue) - Finances-comptabilité	Fermé	
6023+60323	Consommations d'alimentation	LGG	931113	SACG (hors service mortuaire et morgue) - Gestion économique	Fermé	
6023+60323	Consommations d'alimentation	LGG	931120	SALP - (hors CLM,CLD, syndicats, Garderie-Crèche et ARE)	Fermé	

Retraitements analytiques

Application des règles du RTC

- Les 4 règles d'imputations correspondants à chaque couple [compte (ligne) x SA (colonne)] sont :

Modalités possibles / code couleur classeur ARCAⁿH :

Ouvert : imputation possible.
Fermé : imputation impossible.
Auto : imputation automatique.
Solde : préconisation d'imputation.



Le logiciel impute automatiquement le montant dans une section. *Ex: 60611 Eau sur SA 93116 Service Hôteliers*

Section préconisée pour le montant non consommé pour les autres sections *Ex: Compte 68112832 Matériel Informatique – Solde préconisé en 93114 DSI*

Visible dans l'outil TIC et dans l'onglet 3-SA du classeur ARCAⁿH

Retraitements analytiques

Focus sur l'affectation des charges de personnel

- Une attention particulière doit être portée à l'affectation des charges de personnel salarié.
- Les établissements doivent disposer d'informations précises et actualisées quant aux affectations de leurs personnels médicaux, personnels soignants et autres personnels.

Retraitements analytiques

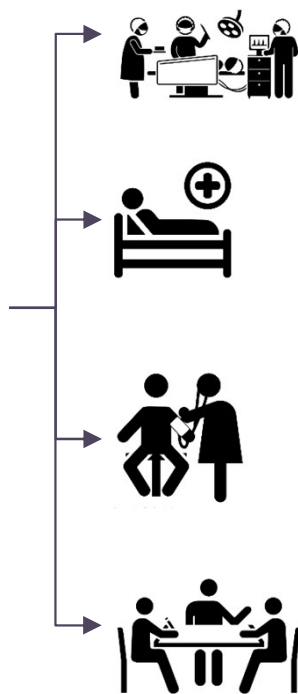
Focus sur l'affectation des charges de personnel

○ Charges de personnel médical (PM) : Exemple

- Dr Ross est chirurgien à temps plein
- Le salaire brut est de 125K€
- Sa semaine de travail type et la correspondance en ETP et en charges est la suivante:



Dr ROSS



○ 2 jours/semaine au bloc => 40% de son temps

- Il faut affecter 0,4 ETP et 50 K€ sur la SAMT 932.412 Bloc Général

○ 1,5 jours/semaine dans le service d'hébergement de Chirurgie en hospitalisation complète => 30% de son temps

- Il faut affecter 0,3 ETP et 37,5 K€ sur la SAC 934.2111.1 Chirurgie générale et spécialités indifférenciées

○ 1j /semaine en consultation => 20% de son temps

- Il faut affecter 0,2 ETP et 25 K€ sur la SA CONSULT

○ 0,5j /semaine en tant que Chef de Pôle=> 10% de son temps

- Il faut affecter 0,1 ETP et 12,5 K€ sur la SA 931.111 Direction Générale

Retraitements analytiques

Exemple : Affectation des personnels de RR

- Le temps de travail d'un personnel de RR peut être décomposé **en plusieurs natures d'activité**. Les charges correspondantes seront donc **multi-affectations**.

Exemple : un kinésithérapeute peut réaliser les activités suivantes :

Activité de RR en plateau kiné (SA plateau de kiné)

Activité de RR en Balnéothérapie (SA plateau de balnéothérapie)

Activité de RR sur l'appareil d'isocinétisme (SA plateau d'isocinétisme)

Activité de RR au chevet du patient ou en plein air ou dans un bureau avec ou sans patient (SAC SSR)

Activité transversale (Section de LGG ou LM)

- Il peut s'agir de temps consacré à des participations aux réunions (CLIN, CME,...)

Organisation des plateaux (SA plateau de RR)

- Cela peut être l'élaboration de planning pour la balnéothérapie

➔ Les charges du kiné doivent être réparties sur les SA correspondant à chacune des natures d'activité.

Merci de votre attention

**Agence technique de l'information
sur l'hospitalisation**

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03

Téléphone : 04 37 91 33 10

Fax : 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr